



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230802-D2023_65_SI-AR

DECISION 2023-65

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre de « Fournitures de matériels électriques pour divers sites communautaires » est conclu le 2 août 2023 avec la société SONEPAR France à 57100 THIONVILLE, pour un montant de 63 705,48 € H.T. au Détail quantitatif estimatif valant Bordereau de prix unitaires, soit 76 446,57 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 2 août 2023

Pour le Président et par délégation

Roland BALCERZAK

Vice-Président en charge de la Mobilité
et de la Coopération Transfrontalière

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 25 SEP. 2024